

DICRIM

Document d'Information communale sur les Risques majeurs

Commune de Saint-Georges-du-Bois

LE MOT DU MAIRE

Dans le cadre d'une meilleure information des usagers, les pouvoirs publics ont demandé que toutes les communes concernées par au moins un risque majeur informent leur population de cette situation.

Notre village fait partie des 261 communes sarthoises qui présentent un risque d'aléa sismique de niveau faible.

Bien qu'aucun autre risque majeur ne soit reconnu pour notre commune, la municipalité a souhaité vous informer que nous sommes touchés également par le phénomène de retrait gonflement des terres argileuses, avec un niveau d'aléa classé moyen.

La quasi-totalité du territoire est concernée par cette situation, laquelle s'étend largement au-delà des limites du village.

Les modifications climatiques que nous connaissons depuis quelques années semblent entraîner une fréquence plus importante de ce phénomène, qui nous demandera de nous adapter, c'est-à-dire de recourir à des procédés de construction différents de ceux qui étaient employés par le passé. Dans ces circonstances, l'information est le premier pas pour éviter de mauvais choix, de mauvaises décisions ; c'est le but de ce document.

Franck BRETEAU, maire



DOCUMENT A CONSERVER

> A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

D'après l'annexe à l'arrêté
n° 2012118-0002 du 21 Mai 2012



La commune de Saint georges-du-Bois est
en zone de risque sismique : aléa Faible

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

- 1.Se mettre à l'abri
- 2.Ecouter la radio : France bleue : 96FM
- 3.Respecter les consignes

AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire;
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

- Rester où l'on est :
à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);
en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse,
se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
 - Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
 - S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.
 - Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

> Autres risques ?

Retrait et gonflement d'argile

Le volume d'un matériau argileux, tout comme sa consistance, évoluent en fonction de sa teneur en eau.

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité.

En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche.

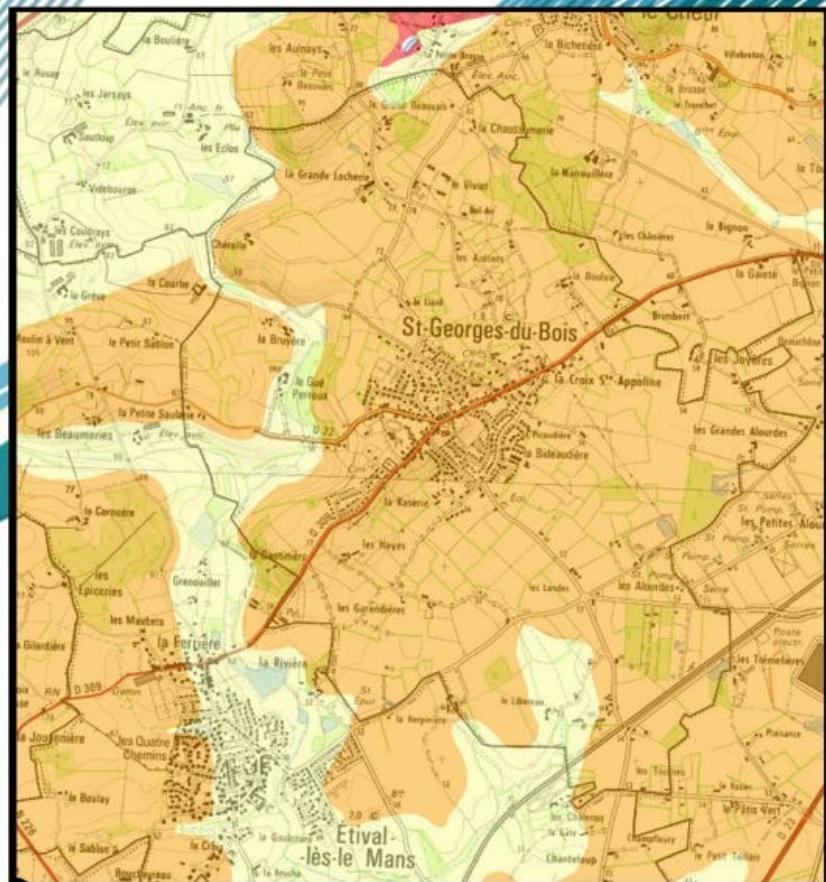
Ce phénomène entraîne, dans certains cas, des dégradations aux bâtiments (de type lézardes) aux réseaux et voiries.

Ces variations sont essentiellement gouvernées par les conditions météorologiques, mais peuvent être amplifiées par une modification de l'équilibre hydrique du sol (imperméabilisation, drainage, concentration des rejets d'eau pluviale) ou une conception inadaptée des fondations des bâtiments.

UNE ETUDE DE SOL APPROFONDIE EST A FAIRE LORS D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

Saint-Georges-du-Bois a été identifiées comme étant parmi les 37 communes Sarthoises les plus exposées à ce phénomène. de 1991 à 2007, 31 bâtiments ont été concernés à travers le village

- Aléa moyen
- Aléa faible



> Autres vigilances ?

Afin de conserver la mémoire des sites,
2 emplacements d'anciennes activités sont répertoriés:

